



Commune de GESVES

Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(1) Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Salah LALI demeurant Rue de Bouyenon 22/A à 5340 Gesves. Le terrain concerné est situé Rue des Bonniers à 5340 Gesves et cadastré division 1, section E n°18E.

(1) Le projet consiste en la construction d'un abri pour moutons et placement de ruches, et présente les caractéristiques suivantes :

-

(1) L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - R.IV.40-1 - D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Chaussée de Gramptinne 112, 5340 Gesves :

- (3) Les jours ouvrables de 9h à 12h ;
- (1)(4) Le mercredi jusqu'à 20 heures ;
- Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de (5) Mme Kok téléphone : 083 670 335 mail : urbanisme@gesves.be

L'enquête publique est ouverte le 16 juin 2026 et clôturée le 30 juin 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves ;
- par fax urbanisme@gesves.be
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be
- remises à Mme Kok dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Dossier LALI

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Kok ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 30 juin 2026 à midi à la maison communale, salle du Collège communal.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou la personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme Kok dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

A GESVES, le 26/05/2026

Pour le Collège,

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.